

Parc naturel marin du golfe du Lion, Bureau du 25 mai 2023 Délibération n°2023-031

Approbation du procès-verbal du Bureau du 20 septembre 2022

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 2022299-002 du 17 novembre 2022, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 07 janvier 2022 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du Bureau du 20 septembre 2022 ;

Article 1

Le Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du Bureau du 20 septembre 2022, sans modification.

Parc naturel marin du golfe du Lion

Bureau du 25 mai 2023

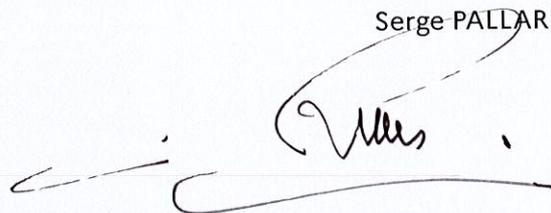
Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Pallares', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large flourish at the end.

Président du conseil de gestion

22^{ème} REUNION DE BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

Approbation du procès-verbal
de la réunion de bureau du 20 septembre 2022

Argeles sur Mer

Participants

Membres du bureau

Présidence

- Président _Serge PALLARES -UVPO
- 1^{er} vice-Présidente – Hermeline MALHERBE – Conseil départemental 66
- 2^{ème} vice-Président – Didier CODORNIOU – Parc naturel régional de la Narbonnaise
- 3^{ème} vice-Président – Marc MEDINA – Perpignan Méditerranée Métropole

Catégorie des services de l'Etat

- Nicolas MAIRE _DDTM/ DML
- Laurent SCHEYER – DREAL Occitanie

Catégorie des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Edmond JORDA_ Commune de Sainte Marie la Mer

Catégorie des organisations représentatives des professionnels

- Alain MAYER – GS3PO
- Guilhem HUBERT – ARMAM

Catégorie des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Martine ROLLAND – représentant la réserve marine Cerbère-Banyuls
- Pascal ROMANS – CCN des Pyrénées-Orientales
- Philippe LENFANT – UPVD

Commissaires du gouvernement

- Nicolas MAIRE –Préfecture des P-O
- Amélie CHARDIN -Préfecture maritime

Équipe du Parc

- H. MAGNIN, M. DUMONTIER, B. FERRARI, A. JOU, F. GORRIS, G. AGIN, C. MORALES

Invités et accompagnants

- M-L. LICARI (CD66), A. BALAZUC (CRPMEM Occitanie)

1. Adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, la session est ouverte à 9h30.

2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 11 février 2022

Serge PALLARES soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 11 février 2022.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la session du bureau du 11 février 2022.

Délibération n°2022-010

3. Bilan de la saison sur la nouvelle ZMEL du parc

Présentation faite par Alizée MARTIN

Guilhem HUBERT est demandeur de connaître les plages d'horaires d'occupation précise des bouées.

Alizée MARTIN indique que ces précisions figureront dans le rapport plus détaillé en préparation.

Alain MAYER est demandeur que des avertissements soient portés auprès des individus qui ne respectent pas les vitesses à proximité des plongeurs. Même si ce n'est heureusement pas fréquent, ce comportement est un danger pour l'activité en période de forte fréquentation.

Guilhem HUBERT confirme que ce comportement persiste et qu'il pourrait s'aggraver avec la limitation d'accès qui suivra l'installation de la ZMEL du département sur un site sensible comme Sainte Catherine.

Philippe LENFANT rappelle que l'amarrage à couple est possible sur les bouées. Par ailleurs il invite le parc à se pencher sur le service que pourrait rendre un outil de gestion de réservation en ligne.

Alizée MARTIN comprend et confirme l'attention qui sera portée à la sensibilisation. Elle rappelle que la nuit au mouillage est autorisée, mais que l'occupation d'une bouée est limitée à 4h pendant la journée pour éviter les bateaux « ventouse ».

Alain MAYER rappelle que les bouées rouges doivent rester libres la nuit pour les besoins de plongée de nuit.

Hermeline MALHERBE précise que le dossier de ZMEL de Paulilles est pratiquement finalisé. L'évaluation prévue de la première année de fonctionnement permettra de définir les besoins éventuels de bouées durant la période hivernale.

Nicolas MAIRE rappelle que la ZMEL doit être opérationnelle pour la saison 2023

Serge PALLARES clos cet échange sur le fait que le bilan présenté sur l'année 2022 est une bonne base de travail pour ajuster le fonctionnement de la ZMEL pour la saison 2023, mais que l'installation de la ZMEL du département cette année va rebattre les cartes et nécessiter un gros travail de sensibilisation des usagers qui seront en période de pointe confrontés à une réduction des capacités nettes d'accueil. Il propose de sensibiliser les plaisanciers lors du renouvellement annuel de leur contrat dans les ports.

4. Premier diagnostic de la situation de l'activité jet-ski sur le parc

Présentation faite par Alizée MARTIN. Une copie de l'étude est à transmettre aux membres du bureau à la demande de Serge PALLARES.

Serge PALLARES regrette que rien n'ait avancé au niveau national sur l'autorisation d'un permis VNM porté par la fédération française de motonautisme (FFM).

Amélie CHARDIN indique que sur la problématique des compétitions de VNM, la PREMAR prépare un arrêté régional les interdisant dans les AMP. Par contre la demande de déporter leur navigation de 300m à 500m n'est pas envisagée au regard de l'aggravation du risque de dérangement pour les cétacés. Les discussions sont par contre ouvertes sur l'idée de créer des stades nautiques réservées aux jet-ski.

Alizée MARTIN rappelle que les structures professionnelles qui proposent des randonnées accompagnées doivent déposer leurs parcours en préfecture et que le parc est consulté pour avis. Les zones d'initiation sont établies aux entrées de ports.

Serge PALLARES rappelle qu'il s'agit d'un dossier assez délicat à traiter: les jet-ski sont de plus en plus puissants et toujours sans permis spécifique. En cas d'accident en mer, les conséquences peuvent être très graves. Il rappelle qu'il y a eu 400 interventions de la SNSM dont presque un quart pour les jet-ski. De plus, il y a beaucoup de mises à l'eau de VNM de manière sauvage et d'incivilités associées. Il rappelle la problématique des particuliers lambda qui louent des jets hors association ou professionnel souvent à l'origine des infractions et difficiles à contrôler. Il faut donc une charte de bonne conduite et renforcer les moyens de contrôle en mer et à terre.

Marc MEDINA relativise les choses en soulignant l'écart entre les ressentis et la réalité du nombre d'infractions et de mauvais comportements. La mauvaise presse de ces engins joue en leur défaveur.

Hermeline MALHERBE recommande aussi la non stigmatisation des pratiquants et la responsabilisation des professionnels.

Serge PALLARES reconnaît la nécessité de rester objectif, néanmoins les nombreux conflits et menaces, relevant de troubles à l'ordre public, observés et remontés par les ports et leurs décisions de fermer de nombreuses cales de mise à l'eau témoignent de l'étendue du problème. Il souhaite à ce sujet savoir si des études sur l'impact des jet-ski existent sur le sanctuaire de PELAGOS.

Amélie CHARDIN précise qu'au niveau des études ce n'est pas tant PELAGOS qu'un rapport de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie qui établit des bases d'analyse. Il a d'ailleurs servi pour argumenter l'interdiction des compétitions.

Hervé MAGNIN fait remarquer un retour des pratiquants non fédérés lassés d'être stigmatisés. Côté professionnels, ils louent de moins en moins et privilégient les randonnées accompagnées. Une grande partie de la solution repose sur la collaboration à établir avec les relais locaux que sont les pratiquants associatifs et professionnels.

Alizée MARTIN rappelle la sensibilisation faite depuis 3 ans où les efforts sont à continuer.

Nicolas MAIRE indique que ce sujet figurera dans les priorités des contrôles en mer durant l'été.

Serge PALLARES souhaite que ce point soit inscrit lors d'un prochain conseil de gestion. Il propose une réunion de travail pour préparer cette discussion dans laquelle la fédération ne sera pas oubliée.

5. Présentation de l'avancement de la stratégie régionale pêche (CRPMEM)

Présentation faite par Antoine BALAZUC.

Hervé MAGNIN demande si cette démarche s'inscrit en réponse à une demande de l'Etat et si oui qui en sera signataire.

Antoine BALAZUC indique qu'il s'agit d'une initiative régionale. La Préfecture de région Occitanie et les représentants de la filière qui sont impliqués dans le processus seront éventuellement signataires.

Hervé MAGNIN s'interroge sur la cohérence de ce travail avec le document stratégique de façade et son plan d'action récemment adopté.

Antoine BALAZUC confirme la volonté du CRPMEM d'être en adéquation avec les différents cadres et stratégies, mais souligne l'importance de cette approche filière régionale pour l'avenir de la pêche.

Serge PALLARES demande si l'OFB peut être signataire.

Antoine BALAZUC répond favorablement si c'est la volonté de l'OFB.

Alain MAYER attire l'attention sur le poulpe, en soulignant que les efforts des professionnels notamment sur l'interdiction de pêche en période de reproduction portent leurs fruits. Cette année et l'année dernière les poulpes en reproduction sont de retour. Il faudrait que l'interdiction s'applique aussi à la pêche de loisir et que pour la pêche professionnelle la date d'interdiction soit avancée à juin inclus.

Antoine BALAZUC rappelle que pour l'instant la réglementation diffère encore entre chaque prud'homie.

Pascal ROMANS confirme qu'en 2020 –2021 l'absence de poulpe était assez inquiétante. Cette année on retrouve des poulpes c'est donc rassurant. Les mesures prises par les prud'homies semblent être efficaces.

Antoine BALAZUC mentionne le projet OBS POULP de l'IFREMER dont les résultats sont en cours de traitement et qui éclairera la connaissance de la période de reproduction et analysera les débarquements en fonction des types d'engins utilisés (pots et nasses).

Lauriane VASSEUR souligne la place que le parc veut jouer sur la pêche aux côtés du CRPM sur cette future stratégie et mentionne l'organisation en GT pêche qui rassemble professionnels et pêcheurs de loisirs qui servira cet objectif et aidera à mettre au point les propositions dans le respect du plan de gestion du parc.

Serge PALLARES se réjouit de cette collaboration qui va dans le sens de la bonne gestion des ressources.

6. Questions diverses

Point sur le groupe de travail ZPF (Philippe LENFANT)

Cette année, l'effort porté par le parc sur l'extension de la réserve fait clairement partie de la démarche ZPF du Parc. Un point en fin d'année sera proposé au GT sur ce projet. Il est prévu des ateliers de concertation en novembre avec des conférences « grand public ». Le travail sur les ZPF reprendra sur la côte sableuse une fois cette première étape franchie sur la côte rocheuse.

Serge PALLARES souligne la qualité du travail fait sur la réserve par le CD66 et les efforts de concertation auprès des usagers. Il encourage le parc marin à poursuivre sa collaboration.

Il souhaite organiser des temps d'échange avec les différents collègues pour prendre en compte les attentes des acteurs et partager les grands enjeux du territoire. Les dates ont été arrêtés. Les membres du bureau sont invités.

Il rappelle la visite du Préfet – Rodrigue FURCY – préfet des Pyrénées Orientales, le 3 octobre prochain au parc marin. Le 17 octobre, il est invité comme ses autres collègues présidents des parcs marins à une réunion à Paris avec le DG de l'OFB.

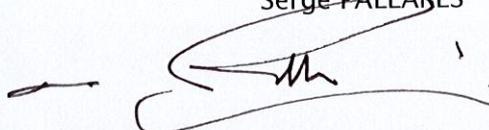
Alain MAYER rappelle l'attente des plongeurs de voir l'épave du Bananier réouverte à l'activité et leur engagement à respecter une charte de bonne pratique.

Nicolas MAIRE indique que la réflexion est effectivement en cours pour organiser un cadre adapté aux risques persistants liés à la présence de munitions.

Edmond JORDA annonce le projet pilote « port nature » à Sainte Marie la mer soutenu par l'ensemble de la communauté Occitanie. Il souhaite qu'il soit présenté lors d'un prochain conseil de gestion du parc marin.

La séance est levée à 11h50.

Serge PALLABES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Pallabes', written over a horizontal line.

Président du conseil de gestion

Caractérisation de la pratique libre de jet-ski dans le Parc naturel marin du golfe du Lion

Bilan du questionnaire diffusé aux pratiquants libres
Eté 2022



Contexte de l'étude

Un stage de 6 mois a été lancé en mars 2022 et a permis, dans un premier temps, de faire le point sur la réglementation qui encadre l'activité de jet-ski et ses impacts environnementaux (deux notes de synthèse ont été produites et sont disponibles auprès du Parc).

S'en est suivi un temps d'entretiens avec des élus locaux, agents de capitaineries et gérants de structures de location, et d'associations. Ces échanges ont permis d'aborder les problématiques rencontrées par chacun concernant l'activité de jet-ski et les différentes pistes d'amélioration possibles.

Interlocuteurs des entretiens menés au printemps 2022

 **10**
structures
professionnelles

 **5**
élus de
communes

 **6**
agents de
capitaineries

 **2**
présidents
d'associations

 **1**
agent de BN de
gendarmerie

Après cette première phase d'échanges, un questionnaire a été réalisé afin de recueillir directement l'avis des pratiquants libres de jet-ski sur leur activité : quels profils, quels parcours de navigation, quelle perception de la réglementation en place, etc.

Fin juillet, le Parc a donc partagé un **questionnaire en ligne** sur la pratique du jet-ski. Ce questionnaire est resté accessible jusqu'au 7 septembre. L'affiche y donnant accès a été distribuée aux structures de locations et capitaineries. Le questionnaire a ensuite été relayé sur Facebook.

Ce relai sur les réseaux sociaux a grandement augmenté le nombre de réponses, qui a dépassé les 230 en septembre. Quelques réponses provenaient de pratiquants hors du territoire du Parc, celles-ci ont été retirées, ce qui laisse **un total de 216 réponses analysées**.

Ce document présente les grandes conclusions de ce questionnaire. Ces conclusions seront discutées avec les différents acteurs concernés afin d'envisager ensemble des propositions d'amélioration et des mesures de gestion de l'activité.

Ce travail permettra aussi d'anticiper collectivement l'organisation et les évolutions possibles pour la saison 2023, dans un cadre à plus long terme d'accompagnement durable de l'activité de jet-ski sur le territoire du Parc naturel marin du golfe du Lion en concertation avec ses pratiquants.

Affiche diffusée pour relayer le questionnaire



USAGERS
DE JET-SKI

DONNEZ-NOUS
VOTRE AVIS

LA PRATIQUE DU JET-SKI SUR LE TERRITOIRE EST AUJOURD'HUI TROP PEU CONNUE DU PARC NATUREL MARIN. CETTE ENQUETE, OUVERTE JUSQU'AU 7 SEPTEMBRE 2022, VISE A MIEUX CONNAITRE LE PROFIL ET LES HABITUDES DE NAVIGATION DES USAGERS DE JET-SKI POUR ACCOMPAGNER AU MIEUX CET USAGE.

PRENEZ QUELQUES MINUTES POUR NOUS AIDER EN REPONDANT A CES QUESTIONS !

MERCI !

Commissariat Intercommunal de la Sécurité de la Baignade 2022
Illustration : www.parc-naturel-marin.com

Profil des pratiquants

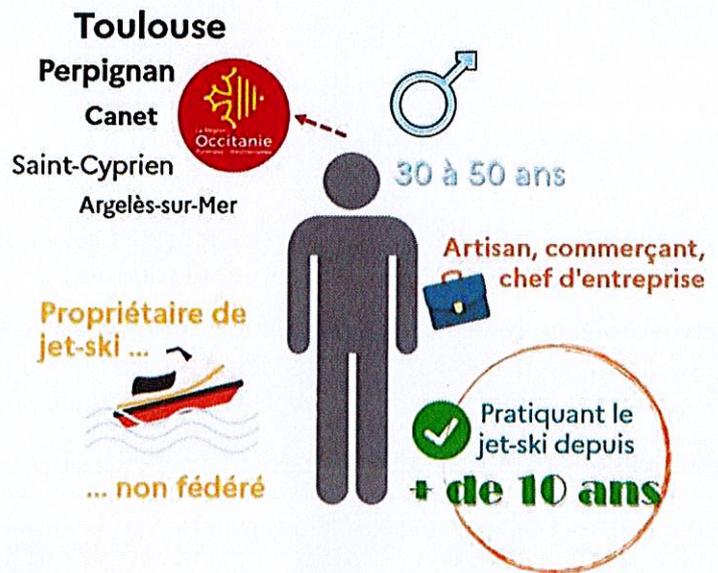
Schéma du profil moyen des répondants au questionnaire

Dans un premier temps, un des objectifs du questionnaire était de comprendre qui sont les pratiquants de jet-ski sur le territoire.

On constate que la majorité des répondants (89%) sont des **hommes**. L'**âge moyen est de 40 ans**, pour une majorité de pratiquants entre 30 et 60 ans. Plus de la moitié des pratiquants ayant répondu sont **originaires d'Occitanie**, l'autre moitié étant un public vacancier.

Sur les 128 répondants d'Occitanie, la moitié (64 personnes) habite dans les **Pyrénées-Orientales** (majoritairement à Perpignan, Canet et Saint Cyprien). La ville la plus représentée est cependant **Toulouse**.

La quasi-totalité des répondants (208 pers.) possède le **permis bateau** et, en majorité, propriétaire de son jet-ski (88% des répondants), les autres l'empruntant à des amis ou à une structure professionnelle ou associative. De manière générale, 53% des répondants sont **adhérents à une association de jet-ski**. Sur les répondants habitants en Occitanie, ce chiffre descend à 37%. Les associations mentionnées étant par ordre décroissant : Hydropulsion, Jet Pirate Canétois, Action Jet, St Cyp se jet' à l'eau et Jet School Muret.



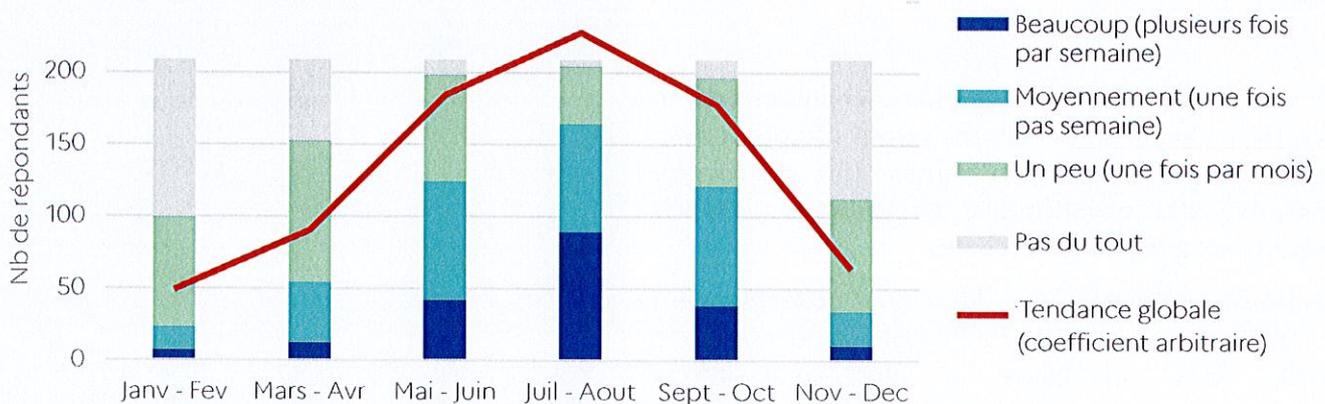
Habitudes de pratique

Concernant les habitudes de pratiques, la plupart des répondants font des **sorties à plusieurs jet-ski**.

La grande majorité des pratiquants fait de la **randonnée** en jet-ski (138 personnes « le plus souvent »), mais de nombreux usagers sortent aussi pour une **pratique de loisir** (saut, vitesse etc.), 78 personnes « le plus souvent » et 98 personnes « quelques fois ». D'autres usagers pratiquent le jet-ski à titre d'entraînement (61 pers.) et certains utilisent leur jet-ski ponctuellement pour de la plongée (38 pers.) ou de la pêche (30 pers.).

La majorité des sorties se font en été, mais environ **la moitié des usagers continue à sortir ponctuellement l'hiver**.

Fréquence de sortie des usagers de jet-ski et tendance globale



Les sorties se font majoritairement au départ des **ports** de Canet (37 pers.), St Cyprien (33 p.), Leucate (28 p.), Argelès (23 p.) et Banyuls (17 p.). Plusieurs répondant ont mentionné le fait que ces départs changeaient avec les **restrictions concernant la mise à l'eau** dans plusieurs ports en 2022.

Enfin, la plupart des usagers naviguent en direction de la **côte rocheuse** et 96 personnes indiquent aller jusqu'en **Espagne**.

Machine et connaissance de la réglementation

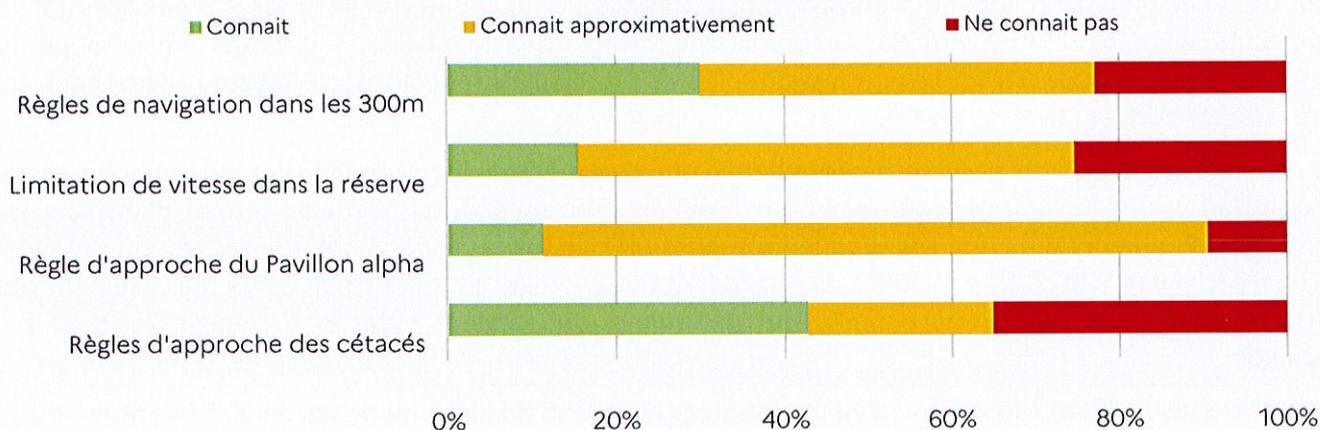
Concernant les machines utilisées, 82% des répondant indiquent avoir un **jet-ski moteur 4 temps**. Ces moteurs sont à injection directe. Les répondants justifient ce choix principalement pour des **raisons économiques** (moins couteux et moins consommateur), écologiques (moins polluant et moins bruyant) et pour des questions de fiabilité.

61% des répondants aimeraient passer à **l'électrique** ou au moins tester, principalement pour réduire leur consommation de carburant et être plus respectueux de l'environnement. Les 39% qui ne sont pas intéressés évoquent en priorité un **coût d'achat** encore trop élevé, le **manque d'autonomie** et de **sensations** qui ne sont pas les mêmes que sur un jet-ski thermique. Plusieurs répondant évoquent aussi un non-sens écologique vis-à-vis de la production de batteries au lithium.

Concernant leur **connaissance du territoire**, 60% des répondants indiquent connaître le Parc naturel marin et 68% la Réserve marine de Cerbère-Banyuls.

Plusieurs questions portaient ensuite sur la connaissance de la réglementation nationale. On constate que la réglementation la plus connue est aussi la plus récente, soit l'interdiction d'approche à 100m des cétacés. De manière globale, les répondant **connaissent approximativement la réglementation** et ont souvent répondu avec des propositions plus restrictives que celles en place (par exemple réglementation de vitesse à 5 nœuds dans la Réserve alors qu'il s'agit de 8 nœuds).

Connaissance des différentes réglementations qui peuvent concerner la pratique du jet-ski



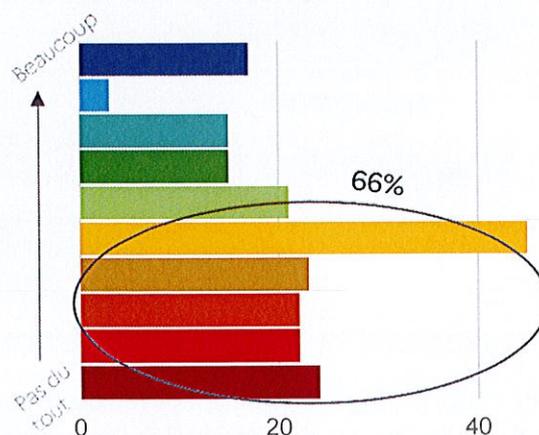
A la question « Avez-vous l'impression d'être bien informé sur la réglementation jet-ski sur le territoire », la majorité des usagers répond par la **négative**. Les répondants sollicitent **plus d'informations** via la capitainerie, lors du passage du permis, ou via des sites web ou newsletter.

Perception des impacts et pistes d'améliorations

Une question proposait de se positionner sur l'état de la biodiversité marine du territoire entre 1 « Pas du tout en danger » et 10 « très en danger ». **Le point de vue des répondants tend vers le peu en danger puisque 66% des personnes sont entre 1 et 5.**

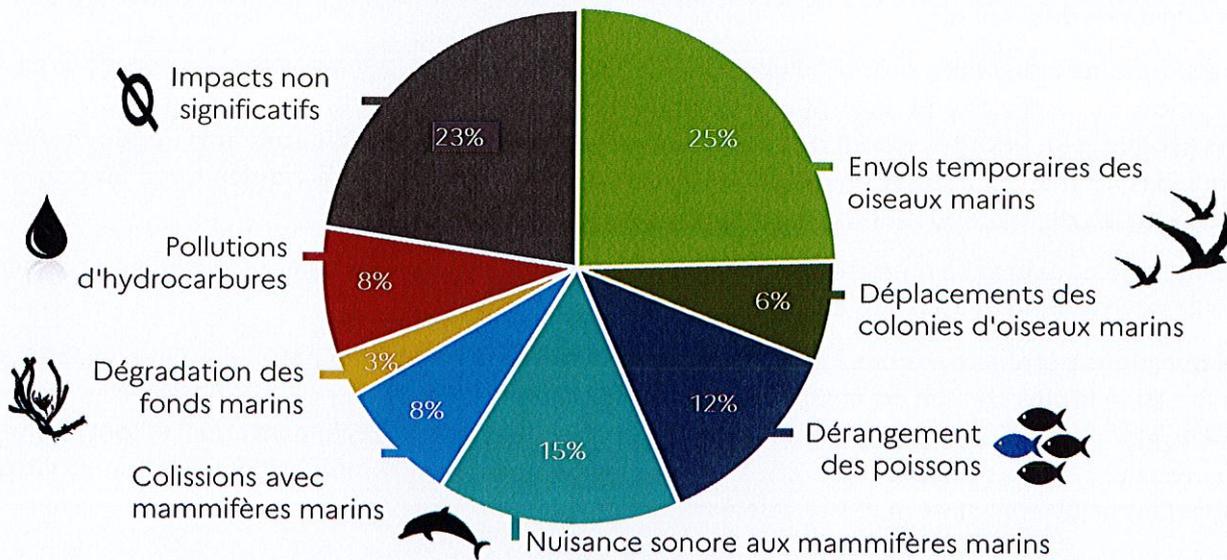
Enfin, on propose de cocher dans une liste les impacts potentiels que peut générer l'activité de jet-ski. Les répondants ont coché **1,5 impact en moyenne**. On constate que le principal impact cité concerne l'envol des oiseaux, probablement car il est celui le plus facilement constaté sur l'eau par les usagers. 92 personnes ont cependant mentionné des impacts non-significatifs. Pour beaucoup, cela ne veut pas dire que le jet-ski n'a pas d'impact, mais que **ses impacts ne sont pas différents (voire moindres) que ceux des bateaux à moteur du même gabarit**. Plusieurs arguments sont avancés dans ce sens : la taille de certains

Selon vous, la biodiversité marine de ce territoire est-elle en danger ?



yachts pour la pollution visuelle, sonore et d'hydrocarbures ; l'ancrage, l'hélice et le tirant d'eau des bateaux à moteur qui arrachent la végétation aquatique ; les eaux noires ou l'antifouling des bateaux, qui ne concernent pas les jet-skis.

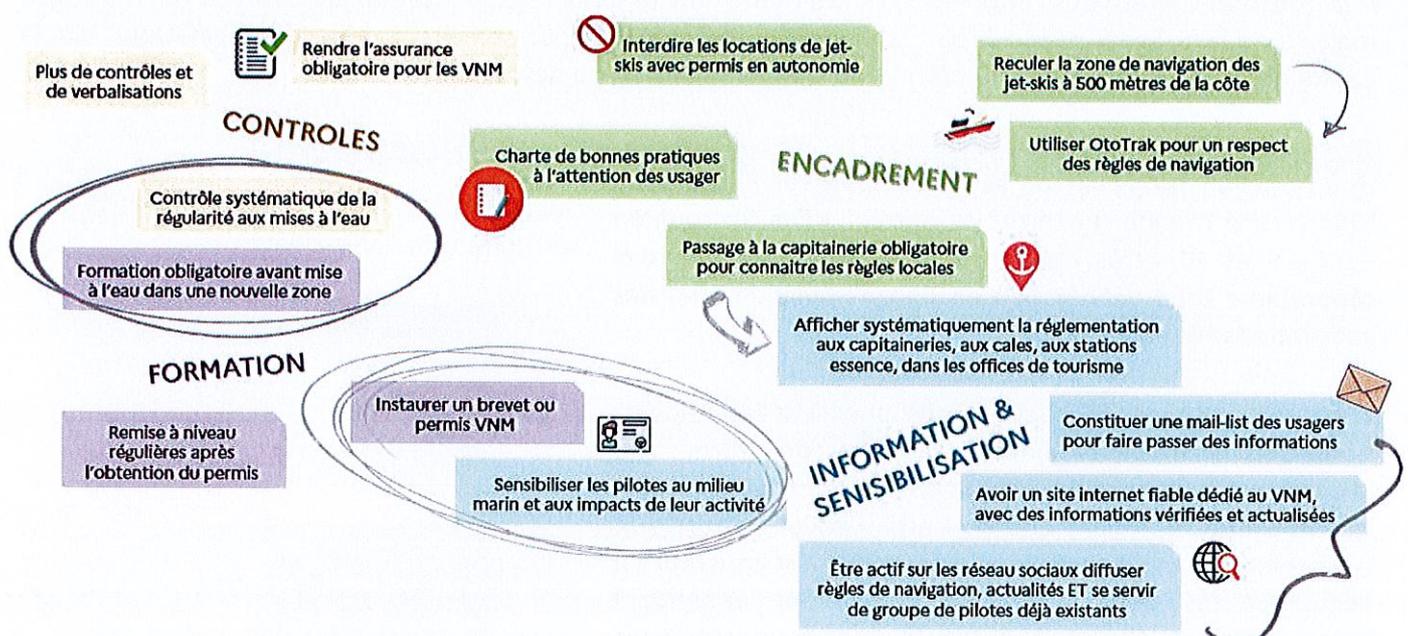
Selon vous, quels impacts peut générer la pratique du jet-ski ?



Pour terminer, un champ libre était proposé aux répondants pour soumettre leurs idées d'amélioration et d'accompagnement de l'activité. 86 personnes ont formulé des propositions. Celles-ci ont recoupé les pistes évoquées avec les structures professionnelles et associatives rencontrées. Elles sont regroupées par thématiques dans le schéma suivant.

De manière générale, de nombreux répondants ont évoqué leur incompréhension sur une forme de stigmatisation du jet-ski, qu'ils comparent aux bateaux à moteurs, notamment en termes d'impacts. De nombreux commentaires ont aussi évoqué un sentiment d'injustice, exacerbé par la restriction des cales de mises à l'eau en 2022. Une majorité de répondants souhaite plus de contrôles et un durcissement des mesures pour éviter les comportements de pratiquants qui seraient néfastes à l'image renvoyée par l'activité.

Résumé des propositions faites pour l'amélioration et la gestion de l'activité de jet-ski sur le territoire du Parc naturel marin du golfe du Lion



Ces propositions vont faire l'objet de discussions avec les différents acteurs pour envisager un meilleur accompagnement de l'activité d'ici la saison prochaine.



Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66 700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

www.parc-marin-golfe-lion.fr

www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion



